

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 9 février 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### La Vapeur - Opération d'extension et de réhabilitation - Approbation

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Vapeur est un équipement de la Ville de Dijon, dédié à l'expression et à la pratique des musiques actuelles. Labellisé "Scène de Musiques Actuelles" par le Ministère de la Culture en 2012, La Vapeur, établissement public local est géré sous la forme d'une régie autonome dotée de la personnalité juridique et financière.

Son projet artistique et culturel a identifié trois enjeux principaux : le développement des publics et l'éducation artistique, le soutien aux artistes du territoire, à l'émergence, la diversité et la création musicale ainsi que le rayonnement de La Vapeur au niveau local, régional et national.

Aux services de ces enjeux, ses activités se concentrent autour de :

→ la médiation et l'action culturelle : relations avec le public du lieu, actions en direction de publics spécifiques, éducation artistique, action culturelle, etc...

→ l'action artistique : studios de répétitions, formation, ateliers, interventions professionnelles, accompagnement de la scène locale, résidences de création, pôle ressource...

→ la diffusion : offre de concerts faisant la part belle à la diversité, l'émergence et le développement, les partenariats locaux, le hors les murs, le jeune public, etc...

En 2015, La Vapeur fêtera ses 20 ans. Un projet de rénovation est envisagé depuis plusieurs années afin de permettre à l'équipement de se moderniser, de s'adapter aux évolutions techniques et économiques de l'activité de concerts et de permettre le développement du projet artistique et culturel. Enfin, le but est également de s'ouvrir sur l'espace public et le quartier dans le sens d'une attractivité et d'une convivialité nouvelle.

Un programme a été défini avec l'accompagnement de l'agence Alphaville (Paris), il comprend notamment :

- l'amélioration technique et acoustique de la grande salle et l'augmentation de sa jauge à 950 spectateurs ;
- la construction en extension d'une salle d'une capacité de 220 places et d'une salle dévolue aux activités de médiation et de formation artistique ;
- la rénovation et l'agrandissement des studios de répétition ;
- la création d'un foyer/bar pour améliorer l'accueil du public et ouvrir le lieu sur l'extérieur ;
- la reconfiguration de la partie bureaux du personnel et accueil des équipes artistiques et des salariés ;
- le traitement des espaces extérieurs pour créer un parvis sur l'avant, une végétalisation et des zones de stationnement spécialisées sur l'arrière.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 4 millions d'euros hors taxes. La mobilisation de différents financeurs est sollicitée, à savoir l'Etat et la Région dans le cadre du CPER 2015-2020, le Conseil Général ainsi que le mécénat privé.

Les prestations de maîtrise d'œuvre de l'opération seront confiées à une équipe sélectionnée par voie de concours restreint, conformément aux dispositions de l'article 38 du code des marchés publics.

Les travaux pourraient débuter à la fin de l'année 2015, l'équipement réhabilité livré quant à lui à l'automne 2016.

Conformément à l'article 2 de la convention signée en 2006 entre la Ville et l'établissement public pour la gestion et le développement de l'équipement, La Vapeur sollicite l'approbation de la Ville pour la réalisation de ces travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets d'extension et de réhabilitation de l'équipement La Vapeur dans le cadre défini ci-dessus ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Pour : 53**

**Abstention : 3**

**Contre : 3**